



FICHE DE CALCUL DE SCOLARITE 2018/2019 (3-11 ANS)

La contribution de scolarité est établie en fonction des moyens financiers des familles. Elle prend en compte les revenus et la composition de la famille.

Il est important que chacun respecte les règles de cette grille financière, afin de veiller à une participation équitable entre toutes les familles.

Les contributions de scolarité participent au budget de l'école pour financer :

- Les salaires et charges des personnels enseignants hors poste Inspection Académique
- Les salaires et charges des personnels non enseignants : secrétariat, assistantes Montessori, personnel d'entretien des locaux, ménage...
- Les locaux : loyer, entretien, chauffage, électricité, etc...
- Les matériels : pédagogiques, fournitures diverses

Les familles contribuent à plus de 70% du budget de l'école, le restant provenant de dons privés et de subventions.

1. Calcul du quotient familial : Ressources / Nombre de parts		
Revenu fiscal de référence du foyer Dernier avis d'imposition à présenter lors de l'inscription - dernière information disponible et gardée confidentielle		
Allocations familiales (total annuel) Dernier relevé CAF à présenter lors de l'inscription - ne pas prendre en compte les aides PAJE		
1Total - 1 Ressources		
Famille :	2 parts	2
	Enfants <u>à</u> l'école Montessori : 1,5 part X nombre d'enfants	
	Enfants <u>hors</u> école Montessori : 1 part X nombre d'enfants	
2Total - 2 Nombre de parts		
Quotient Familial :		
Rapport : Ressources (Total - 1) / Nombre de parts (Total - 2)		
2. Définition de la contribution de scolarité en fonction du quotient familial		
<p>Ce tableau indique le montant de la contribution de scolarité annuelle, payable sur 10 mois, par enfant en fonction du quotient familial calculé ci-dessus.</p> <p>La ligne grisée – en gras, indique la contribution moyenne par enfant nécessaire pour équilibrer le budget de l'école.</p> <p>Si les éléments permettant de calculer le quotient familial ne sont pas fournis, la contribution annuelle la plus élevée sera appliquée, soit 10 x 346 €</p>	Quotient familial	Contribution annuelle
	0 à 3900 €	10x115€
	3900 à 4900 €	10x132€
	4900 à 5900 €	10x147€
	5900 à 6900 €	10x167€
	6900 à 7900 €	10x186€
	7900 à 8900 €	10x206€
	8900 à 9900 €	10x228€
	9900 à 10900 €	10x251€
	10900 à 11900 €	10x274€
	11900 à 12900 €	10x298€
	12900 à 14900 €	10x326€
Supérieur à 14900 €	10x353€	
Contribution annuelle par enfant		
Reporter le montant correspondant à votre quotient familial		
Contribution mensuelle par enfant , à reporter sur la fiche d'inscription		
Montant Contribution annuelle par enfant divisé par 10 mois		